

## Fiche d'inscription Atelier Couture 2021-2022 – Trimestre 1

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Né(e) le : .....

.....

.....

Tél. : ..... E-mail : .....

### Autorisation Parentale pour un mineur

Je soussigné(e) ..... autorise mon enfant à rentrer seul suite à l'atelier couture.

### TARIFS : 1<sup>er</sup> Trimestre du 01/10 au 17/12/2021

Une séance de 2h00 par semaine : 65 €     Deux séances de 2h00 par semaine : 104 €

+ Achat de petit matériel : 10€ / an    + Adhésion Annuelle : 20€

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	<input type="checkbox"/> 9h-11h		<input type="checkbox"/> 9h-11h	<input type="checkbox"/> 9h-11h
<input type="checkbox"/> 14h-16h	<input type="checkbox"/> 14h-16h	<input type="checkbox"/> 14h-16h	<input type="checkbox"/> 14h-16h	<input type="checkbox"/> 14h-16h
<input type="checkbox"/> 16h-18h	<input type="checkbox"/> 16h-18h	<input type="checkbox"/> 16h-18h	<input type="checkbox"/> 16h-18h	<input type="checkbox"/> 16h-18h
<input type="checkbox"/> 18h-20h		<input type="checkbox"/> 18h-20h	<input type="checkbox"/> 18h-20h	

### Cadre réservé à l'administration

### VISA COUTURE :

Adhésion annuelle du : ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....

Je soussigné(e), .....

Certifie avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de l'Atelier Couture du Centre Socio-Culturel « Espace des Lys », pour la saison 2020-2021, et m'engage à le respecter.

Autorise le Centre Socio-Culturel « Espace des Lys », à prendre et à diffuser (site internet, réseaux sociaux, médias locaux) des photographies et/ou vidéos comportant mon image.

Saint-Louis, le ...../...../.....

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

# **Atelier Couture**

## **Règlement de fonctionnement saison 2021-2022**

### **1. Modalités d'inscription et confirmation**

Toute demande d'inscription doit être adressée au secrétariat, par le biais du document ci-joint « Fiche d'inscription Atelier Couture 2020-2021 ». Pour un forfait deux heures par semaine, il est possible d'indiquer trois créneaux en les numérotant par ordre de préférence. Ex. : choix n° 1. Lundi 14h-16h ; choix n° 2 Mercredi 18h-20h ; choix n° 3 Vendredi 9h-11h. Le créneau attribué sera communiqué dans les meilleurs délais, par mail. L'inscription sera confirmée uniquement après avoir effectué le règlement correspondant au forfait trimestriel, à l'adhésion annuelle et au coût d'achat de petit matériel, auprès du secrétariat durant les horaires d'ouverture : lundi et vendredi 14h-18h et mardi au jeudi 10h-12h / 14h-18h.

Les règlements pourront s'effectuer par carte bancaire ou par prélèvement (fournir un relevé d'identité bancaire).

### **2. Absence et facturation**

En cas d'absence, il vous est demandé de nous en informer dès que possible. Aucun remboursement ne sera effectué. A titre tout à fait exceptionnel, en cas de longue absence, il vous est possible d'adresser une demande de remboursement à la direction en y joignant un justificatif. Le Centre Socio-Culturel se réserve le droit de refuser le remboursement. En cas d'annulation des cours à l'initiative du Centre Socio-Culturel, ceux-ci seront reportés sur des séances de rattrapage, ou, le cas échéant, il vous sera adressé un avoir correspondant au nombre de séances annulées.

### **3. Accueil d'un mineur**

Les mineurs sont pris en charge sur l'heure de l'activité, ils ne seront pas sous la responsabilité du Centre Socio-Culturel s'ils arrivent avant l'heure prévue. Pour les enfants de 9 à 11 ans, il est demandé aux parents exerçant l'autorité parentale (ou personnes autorisées) de récupérer leur enfant à la fin de l'activité. Pour les enfants de plus de 12 ans, les parents peuvent s'ils le souhaitent signer une autorisation parentale de sortie (voir au recto).

### **4. Mesures sanitaires exceptionnelles**

Dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur, le Centre Socio-Culturel s'engage à mettre en œuvre des procédures adaptées aux activités proposées afin de garantir la santé et la sécurité des usagers ainsi que des professionnels.

Nous vous informons que le port du masque est obligatoire, dès votre entrée dans le bâtiment de l'Espace Loisirs, tout au long de l'activité, lors de vos déplacements, et ce, dans l'ensemble de la structure.

L'utilisation du gel hydro alcoolique est obligatoire à l'entrée du bâtiment.

En cas de sortie de salle durant la séance, tout nouvel accès à l'atelier couture devra faire l'objet d'une désinfection des mains, par l'utilisation du gel hydro alcoolique mis à votre disposition sur la table d'accueil de l'animatrice.

En fin de séance, chaque usager devra désinfecter sa surface de travail ainsi que le matériel utilisé.

### **5. Données personnelles :**

Les informations recueillies lors de vos inscriptions feront l'objet d'un traitement informatique destiné au Centre Socio-Culturel de Saint Louis conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent, vous pouvez demander à les consulter en vous adressant à l'accueil du Centre Socio-Culturel (au siège administratif). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.